USSP ARTS MARTIAUX
www.artsmartiaux-saintpierre.fr • contact@artsmartiaux-saintpierre.fr
Complexe sportif Martin Nadaud • Dojo Jacques Vigier

USSP Arts Martiaux
159 rue Marcel Cachin
37700 Saint-Pierre-des-Corps

INSCRIPTION 2023-2024

KARATE KYOKUSHINKAI ADULTE
(à partir de 15 ans) (2008 inclus)

à joindre au dossier d'inscription:

certificat médical ☐ (ou date RDV _____)
questionnaire médical ☐ mineur ou renouvellement majeur

ADHÉRENT

NOM _____ **PRENOM** _____

DATE NAISSANCE _____ **Sexe :** **Masculin** ☐ **Féminin** ☐

ADRESSE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TEL _____ MAIL _____

Personne à prévenir en cas d'urgence _____ TEL _____

COURS

KARATE KYOKUSHINKAI → **lundi 19h00 - 20h30**
→ **mercredi 19h00 - 20h30**

à partir de 2008 inclus

Je demande la prise d'une licence à la FFK par le club.

Je soussigné _____ (ou responsable légal de l'enfant (si mineur)) inscrit aux cours de la section Arts Martiaux, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des clauses suivantes :

1. Les cours commenceront le lundi 04 septembre 2023 et se termineront fin juin 2024. Il n'y aura pas cours les jours fériés et les vacances scolaires.
2. **Le certificat médical ou questionnaire de santé est exigé pour pouvoir monter sur le tatami. Tout changement d'état de santé de l'enfant doit être signalé à l'éducateur.**
3. J'autorise ☐ Je n'autorise pas ☐ , les photographies ou films de mon enfant afin de promouvoir le club.
4. Les parents ont l'obligation de vérifier la présence effective du professeur et la prise en charge de l'enfant avant de le laisser, les membres du bureau et le professeur ne pourront être tenus responsables en cas d'accident survenant en l'absence du professeur ou de personnel d'encadrement.
   Les enfants sont sous la responsabilité des parents dès la fin du cours (sortie du tatami).

Fait à Saint Pierre des Corps, le _____

Signature de l'adhérent ou du responsable légal avec la mention " lu et approuvé".

5. **Aucun remboursement ne sera effectué après la période d'essai sauf à titre exceptionnel et après décision du bureau de l'association (modalités à demander si besoin).**

TARIF

cotisation annuelle totale

246 €

Prix de revient d'une heure de cours : 1,58 €/h

détail du prix

Karaté (2 licences obligatoires)

Licence FFKDA	40 €
Shinkyokushinkai/Kyokushinkai	20 €
Adhésion	20 €
Cours	166 €
frais FFKDA si licence offerte :	**10 €**

REMISES

sur les heures de cours uniquement

DAN saison précédente -40€
(1 licence offerte pour adhérent ayant validé un DAN la saison précédente)

à partir de l'adhésion du 2ème adhérent
réduction pour le 2ème adhérent -20 €
réduction pour le 3ème adhérent -10 €
réduction pour le 4ème adhérent -20 €
réduction pour le 5ème adhérent -20 €
réductions cumulables

nombre d'adhérents de la même famille : ……. | **Total remise**

246 €

PAIEMENT

TOTAL :

	Montant
ESPECES (totalité de la somme)	
BON CAF	
ANCV : chèques vacances/coupons sports	
Chèque sport et bien-être	
Pass Sport (6 à 17 ans)	

Pas de centimes

	N° de chèque / banque	Montant
CHEQUE 1 : MINIMUM 60 €		
CHEQUE 2		
CHEQUE 3		

Informations administratives

nom sur les chèques :

nom de l'adhérent :